



FONDATION RENÉ CASSIN



UNHCR
L'Agence des Nations Unies
pour les réfugiés

28^e FORMATION INTENSIVE SUR LE DROIT DES RÉFUGIÉS

16 AU 27 NOVEMBRE 2026

Bénéficiez d'une session de formation spécialisée,
sous la direction des meilleurs experts en la matière.
Un enseignement unique et sur mesure, en français.



Formation en hybride

En **présentiel** à la Région Grand Est située 1, place
Adrien Zeller 67000 Strasbourg (arrêt tram "Wacken")

En **visioconférence** sur Teams, en direct et en replay.



Présentation

Cette session de formation intensive a pour objectif l'étude approfondie du droit international des réfugiés sous la direction d'experts de haut niveau.

Les cours sont assurés par des praticiens de terrain travaillant au sein du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies ainsi que par des intervenants universitaires.

La formation est une session d'approfondissement destinée aux personnes disposant déjà de connaissances en droit international des droits de l'homme et/ou en droit des réfugiés, et en particulier aux :

- Professionnels du droit et autres professionnels travaillant sur les questions de droits de l'homme
- Membres d'organisations non gouvernementales
- Enseignants et Chercheurs
- Fonctionnaires nationaux et internationaux
- Étudiants de Master

Modalités d'inscriptions

Inscription en ligne uniquement : www.iidh.org/28eme-formation-intensive-sur-le-droit-des-refugies

Si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à nous contacter : elsa.zimmer@iidh.org

Tarifs

En présentiel : 900 €

Remise *early bird* : 750 € en cas de paiement
avant le 31/08/2026.

Inclus exclusivement dans la formule présentielle :

- Exercice de simulation de juridiction et travail de groupe
- Visite de la Cour européenne des droits de l'homme

En visioconférence : 250 €

Remise *early bird* : 225 € en cas de paiement
avant le 31/08/2026.

Ces tarifs incluent 100 euros de frais de dossier, non remboursables (cf. conditions d'annulation ci-dessous).

Modalités d'admission et de paiement

Modalités d'inscription

Les demandes d'inscription se font exclusivement en ligne. Le paiement doit être effectué dès réception de la décision d'admission qui sera adressée par courriel.

Modalités de paiement

Le paiement des droits d'inscription s'effectue par carte bancaire ou PayPal, sur le site sécurisé de la Fondation.

Admission définitive

L'admission définitive ne sera validée qu'après règlement des droits d'inscription réceptionné sur le compte bancaire de la Fondation. Une lettre d'admission vous sera envoyée afin de permettre les démarches de visa.

En cas de difficultés pour régler vos droits d'inscription en ligne, merci de contacter elsa.zimmer@iidh.org afin que nous puissions vous proposer une solution alternative de paiement. Le cas échéant les frais bancaires seront entièrement à la charge du participant.

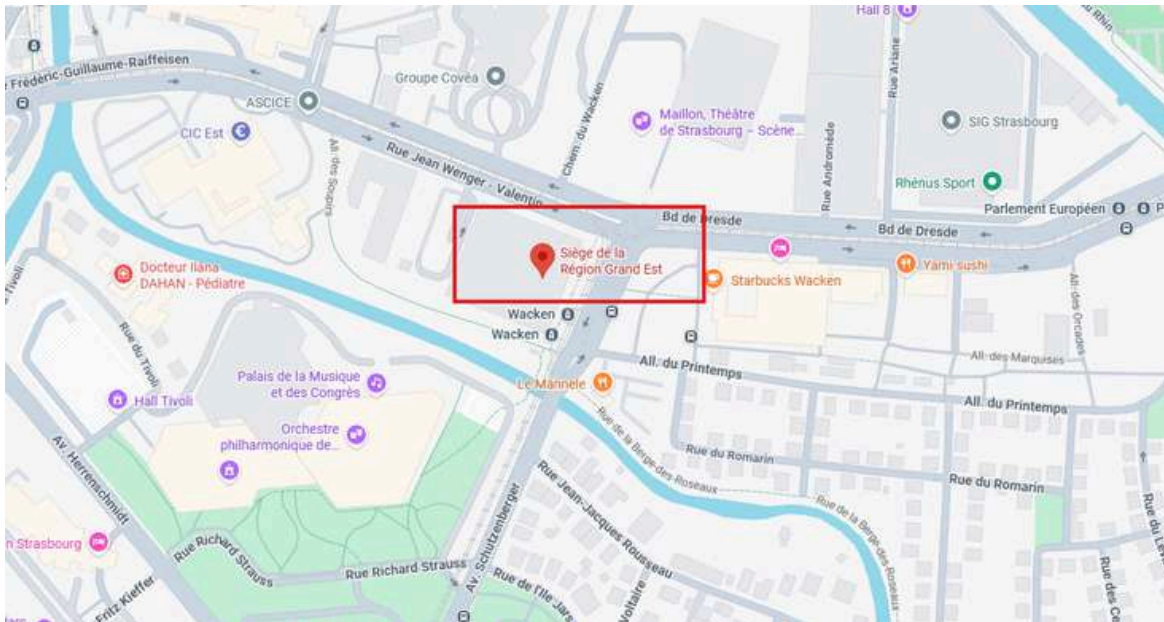
Organisme certifié

La Fondation René Cassin est détentrice du label QUALIOP1 pour ses activités de formation suite à un audit mené par l'APAVE, organisme agréé. **La formation intensive sur le droit des réfugiés est accessible aux financements délivrés par les opérateurs de compétence (OPCO).** Nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur.

Lieu des cours (formule en présentiel)

Région Grand Est

1, place Adrien Zeller 67000 Strasbourg
(arrêt de tram "Wacken")
en salle Bartholdi



Offres d'hébergement

Deux formules d'hébergement (facultatif) à tarif économique vous sont proposées lors du paiement des frais d'inscription en ligne, dans la limite des places disponibles.

Option 1 : Centre Culturel Saint Thomas

Adresse : 2 rue de la Carpe haute 67000 Strasbourg

Chambre individuelle avec petit déjeuner inclus.

Distance du lieu des cours : 10 minutes de marche suivies de 5 minutes de tram (direct).

Tarif : 610 euros

12 nuitées, du dimanche 15 novembre au vendredi 27 novembre 2026 (il n'est pas possible de prolonger davantage).

Option 2 : Résidence universitaire CROUS

Adresse : 22 route du Rhin 67400 Illkirch-Graffenstaden

Studio individuel avec kitchenette (sans petit déjeuner).

Distance du lieu des cours : 45 minutes de tram (direct).

Tarif : 450 euros

15 nuitées, du samedi 14 au dimanche 29 novembre 2026.

Autres logements

Chaque participant est également libre de rechercher à titre individuel un logement par ses propres moyens.

Office de tourisme de Strasbourg :

<https://www.visitstrasbourg.fr/>

Location d'hébergement :

<https://www.airbnb.fr/a/stays/Strasbourg>

Aides financières

La Fondation René Cassin accorde **un nombre limité d'aides financières aux participants en présentiel** qui peuvent couvrir les dépenses suivantes :

- Tout ou partie des **frais d'inscription** à la formation,
- **Frais d'hébergement**,
- Aide aux **frais de déplacement** d'un montant de 750€ maximum (aide versée uniquement à l'arrivée en France, les participants doivent pouvoir avancer les sommes nécessaires à leur déplacement)

La demande doit être faite lors de l'inscription sur le site de la Fondation et doit être impérativement accompagnée de tous les justificatifs nécessaires : **CV, copie du diplôme ou justificatif d'inscription à l'université, lettre de motivation, et deux lettres de recommandation**

L'examen des demandes d'aide financière est effectué conjointement par la Fondation René Cassin et le HCR. Le ou la participant(e) sera informé(e) par courriel du résultat de la demande.

En raison du nombre limité d'aides financières pouvant être accordées par la Fondation, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de fournir une aide financière.

Conditions d'annulation, remboursements et avoirs

AVOIR OU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être effectuée par écrit auprès de la Fondation René Cassin (courriel accepté à elsa.zimmer@iidh.org) **au plus tard le 27 novembre 2026 à minuit** (heure française).

L'annulation n'est possible **que dans l'un des cas suivants**, sous réserve de la transmission d'un **justificatif** correspondant :

1. **Motif médical** : sur présentation d'un certificat médical établi, daté et signé par un professionnel de santé, couvrant la période de la formation.
2. **Refus de visa** : sur présentation d'un justificatif officiel émanant exclusivement des autorités consulaires compétentes.
3. **Absence de rendez-vous consulaire ou absence de réponse à une demande de visa** : lorsque le participant n'a pas été en mesure d'obtenir un rendez-vous, sous réserve de justifier avoir saisi les autorités compétentes au moins trois mois avant le début de la formation.
Justificatifs acceptés : preuve de la demande de rendez-vous, confirmation de rendez-vous ou tout document officiel émanant des services consulaires attestant de cette démarche dans les délais requis.

Conditions d'annulation, suite

Sous réserve du respect des délais et de la transmission du justificatif approprié, l'annulation ouvre droit au choix à :

- Un **remboursement** des droits d'inscription, effectué sur la carte bancaire ou le compte PayPal utilisé lors du paiement en ligne, après déduction d'une somme forfaitaire de 100 € au titre des frais de gestion.
- Un **avoir** correspondant à la totalité des frais d'inscription acquittés, valable pendant une durée de deux ans pour toute formation organisée par la Fondation René Cassin.

Dans le cas où le participant souhaitant annuler bénéficie d'une bourse accordée par la Fondation René Cassin, celle-ci ne peut faire l'objet ni d'un avoir, ni d'un report, ni d'un transfert sur une autre session.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HEBERGEMENT

Toute demande d'annulation d'une réservation d'hébergement doit être effectuée par écrit auprès de la Fondation René Cassin (courriel accepté à elsa.zimmer@iidh.org) **au plus tard le 25 octobre 2026** à minuit (heure française).

L'annulation d'une réservation d'hébergement ouvre droit uniquement à un remboursement des frais d'hébergement, effectué sur la carte bancaire ou le compte PayPal utilisé lors du paiement en ligne, après déduction d'une somme forfaitaire de 100 € au titre des frais de gestion. Aucun avoir n'est possible.

En cas de remboursement simultané des frais d'inscription et des frais d'hébergement, la retenue forfaitaire de 100 € au titre des frais de gestion n'est appliquée qu'une seule fois et ne se cumule pas.

Déplacements et visas

Pour les ressortissants hors UE

Nous attirons l'attention sur les conditions d'obtention d'un visa Schengen court séjour que vous pouvez retrouver sur le site [France Visas](#).

La Fondation René Cassin ne garantit pas la délivrance de votre visa.

Attention

Nous vous conseillons de régler les droits d'inscription le plus rapidement possible pour obtenir votre lettre d'admission nécessaire à l'obtention d'un visa.

Les frais de visa et de déplacement sont intégralement à votre charge.

Assurance santé, accident et responsabilité civile

Il est vivement recommandé de **souscrire une assurance personnelle** couvrant votre responsabilité civile, vos frais de santé et de rapatriement valable pendant toute la durée de votre séjour en France.

En aucun cas la Fondation ne prend en charge les frais médicaux et d'hospitalisation.

Visite de la Cour nationale du droit d'asile

La Cour nationale du droit d'asile est la juridiction administrative française chargée de l'examen des demandes d'asile qui ont été rejetées par l'administration.

A l'issue de la formation, le **lundi 30 novembre 2026**, une **visite de la Cour nationale du droit d'asile** (située proche de Paris, 35 rue Cuvier, 93100 Montreuil) sera organisée pour les participants qui le souhaitent. Celle-ci se tiendra sur une demi-journée et sera encadrée par un représentant du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies.

La visite est **gratuite et optionnelle**.

Les frais de transport et d'hébergement à Paris (ou environs) sont à charge des participants. Ceux-ci peuvent s'organiser en amont pour y assister, notamment lors du choix de la date de leur vol retour.

Adresse : **35 Rue Cuvier, 93100 Montreuil**



Prise en charge personnalisée

Personnes en situation de handicap

La Fondation René Cassin-Institut international des droits de l'homme accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

La Fondation s'engage à :

- **Sensibiliser** toute l'équipe (administrative et pédagogique, salariée et bénévole) sur les questions relatives à l'accueil d'une personne en situation de handicap.
- **Accueillir et prendre en compte** les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination.

Référente

N'hésitez pas à joindre **Mme Valérie BAUD-CANDAU** à l'adresse suivante : session@iidh.org

Ses missions sont les suivantes :

- **Accueillir, écouter et évaluer** les besoins spécifiques au regard du handicap.
- **Orienter** la personne en situation de handicap vers notre partenaire AGEFIPH.
- **Mettre en oeuvre** des aménagements pédagogiques adaptés.



FONDATION RENÉ CASSIN



UNHCR
L'Agence des Nations Unies
pour les réfugiés

Pour toutes questions

elssa.zimmer@iidh.org
+33 (0)3 88 45 84 45

Restons en contact

Sites internet :



<http://www.iidh.org>
<http://unhcr.org/fr-fr>

Réseaux sociaux :



Fondation René Cassin - Institut
international des droits de l'homme /
Le HCR, l'Agence des Nations Unies
pour les réfugiés



@FondationReneCassin / @unhcrfrance



@fondationrenecassin / @unhcrfrance



@fondationcassin.bsky.social

“La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité”

René Cassin

